



N° de résolution
ou annotation

2018-02-12

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 12 février 2018, à la salle du conseil municipal à 19h50 et à laquelle sont présents :

Monsieur Éloi Champigny, conseiller poste numéro 1
Monsieur Mathieu Desmarais, conseiller poste numéro 2
Monsieur Éric Laliberté, conseiller poste numéro 3
Monsieur Pierre Dufort, conseiller poste numéro 4
Monsieur Philippe Fortier, conseiller poste numéro 5
Madame Diane Daigneault, conseillère poste numéro 6

Sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur Guy Bond.

Monsieur Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette assemblée et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Conformément à la loi, l'avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été affiché le 18 janvier 2018.

Présentation du projet de règlement : Règlement numéro 614-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

L'objet du projet de règlement est de modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone formée des lots numéros 1 959 555 et 4 924 489 du cadastre du Québec, où seraient autorisés l'usage résidentiel unifamilial et certains usages commerciaux para-agricoles, dont l'entretien de machinerie agricole et de véhicules en tous genres en usage complémentaire à l'habitation dans un ou des bâtiments accessoires existants.

Période de questions portant sur le projet de règlement

Aucune question nécessitant d'être retenue au procès-verbal. Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur ledit projet de règlement ont eu l'occasion de se faire entendre devant les membres du Conseil.

Levée de l'assemblée

L'assemblée publique de consultation est levée à 19h54.

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2018-02-12

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 février 2018, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1
Monsieur **Mathieu Desmarais**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du **Maire**, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 18-02-017

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 18-02-018

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-02-019

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal depuis plus de deux jours juridiques avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 18-02-020

Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le journal des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 530-2007, 555-2011 et 570-2012 sur les contrôles budgétaires et délégation de compétences, le Conseil prend acte des comptes payés, des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser ou d'engager des dépenses et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu :

QUE la liste des comptes du mois de janvier 2018 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 223 488,50\$;

QUE les comptes payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rôle général de perception 2018

Conformément aux dispositions des articles 1001 et suivants du *Code municipal du Québec*, dépôt du rôle général de perception pour l'année 2018 réalisé en conformité avec le règlement numéro 609-2017 déterminant le budget, le taux de taxation et la tarification pour l'exercice financier 2018. Conformément à la loi, l'avis public a été affiché et l'envoi des comptes de taxes a été effectué.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 18-02-021

Approbation de l'état des taxes municipales impayées

ATTENDU qu'en vertu des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit préparer une liste des personnes endettées en son endroit ;

ATTENDU que l'état des taxes impayées envers la municipalité est soumis à ce Conseil ;

ATTENDU qu'une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, mais qu'avant la vente pour taxes de ces propriétés, un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé aux propriétaires dont les soldes supérieurs à 200,00\$ sont passés dus 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE le Conseil approuve l'état des taxes impayées daté du 30 janvier 2018, liste des personnes endettées envers la municipalité déposée et jointe en annexe à la présente résolution ;

QUE la liste des propriétés mises en ventes pour taxes impayées soit inscrite à l'ordre du jour de la séance ordinaire du mois de mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Résolution # 18-02-022

Demande de subvention pour une aide à la rénovation par la Villa de St-Théodore inc.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que les articles 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent à toute municipalité locale d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée ;

ATTENDU que la Villa de St-Théodore inc., personne morale sans but lucratif ayant comme activité un centre d'hébergement pour personnes âgées, demande une subvention afin de concrétiser le projet de rénovation des portes et fenêtres du bâtiment situé au 300 rue Désautels (matricule 7660-37-0107) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE le Conseil municipal accorde une aide financière maximale de 10 000,00\$ à la Villa de St-Théodore inc. pour l'exercice financier 2018 pour la réfection des portes et fenêtres de son bâtiment ;

QUE les conditions d'admissibilité et modalités de versements de cette somme établie par la municipalité soient conditionnelles à ce qui suit :

- L'organisme est tenu d'investir par ses propres moyens financiers, la somme minimale équivalente à la subvention offerte ;
- La Municipalité retient le versement de la subvention jusqu'à la fin des travaux sur présentation des factures au Conseil municipal ;
- Les états financiers 2016 de l'organisme doivent être déposés au Conseil municipal au plus tard le 30 mars 2018 ;

QUE la municipalité cesse le versement de toute somme si elle le juge opportun, notamment et non limitativement si l'exploitation des appartements ou de l'organisme devait cesser ou l'immeuble était vendu. Dès lors, aucune somme ne pourra être réclamée à la municipalité par le demandeur ;

QUE la Municipalité ait un droit préférentiel d'achat advenant que l'organisme désire vendre l'immeuble ;

QUE la Municipalité se fasse rembourser la subvention donnée advenant que l'organisme vende l'immeuble à l'intérieur d'un délai de cinq années ;

QUE la Municipalité soit informée de tout emprunt supplémentaire que ferait l'organisme ;

QUE cette subvention ne dispense aucunement l'organisme à obtenir les permis et autorisations nécessaires auprès des autorités concernés pour la réalisation des travaux ;

QUE la présente résolution fera office d'entente entre la municipalité et la Villa lorsque celle-ci l'aura approuvée par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-02-023

Club Lions Acton Vale, invitation à la soirée personnalité bénévole 2017

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu que la Municipalité soit représentée par Mme Diane Daigneault à la soirée du 03 mars 2018 en y achetant 2 billets au montant de 42,00\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Chambre de commerce de la région d'Acton, avis de convocation à l'assemblée générale annuelle du 27 février 2018

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-02-024

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN), assemblée générale annuelle le 21 mars 2018 et mise en candidature

Le conseil ne donnera pas suite à l'invitation.

Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton, programme de commandite 2018

Le conseil ne donnera pas suite à la demande.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h13 et se termine à 20h20. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Offre de services professionnels de génie civil pour le projet de pavage de diverses rues

ATTENDU que la municipalité a besoin de services professionnels de génie civil puisqu'elle projette de paver les rues Gauthier, Fontaine, Savoie, Marc-André ainsi que Labonté ;

ATTENDU que M. Yves Beaulieu de la firme d'ingénierie Consumaj inc a déposé une offre de services professionnels pour le projet en question ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE la Municipalité approuve l'offre de services professionnels du 16 janvier 2018 préparée par la firme d'ingénierie Consumaj inc au montant avant taxes de 13 000\$;

QUE la dépense soit payée à même le fonds général et comptabilisé pour le seuil minimal d'immobilisations du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à l'appel d'offres ainsi qu'à être signataire au nom de la municipalité pour tous documents relatif au processus de cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil prend acte du rapport déposé.

10. Conseil

Résolution # 18-02-025

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de février 2018, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu que le conseiller poste numéro 2, M. Mathieu Desmarais soit nommé maire suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-02-026

Augmentation annuelle de la rémunération des membres du conseil municipal et des employés municipaux

ATTENDU que le règlement numéro 05-11-503 fixant la rémunération des membres du conseil municipal stipule que la rémunération des élus est indexée à la hausse pour chaque exercice financier ;

ATTENDU qu'à chaque début d'année civile, le conseil indexe le taux horaire des employés de la municipalité ;

ATTENDU que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) selon l'*Indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada* établi par Statistique Canada ;

ATTENDU que le conseil juge que l'augmentation du taux de l'IPC établi à 1,6% pour l'année 2017 est peu élevée ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu d'augmenter de 2,0% la rémunération des membres du conseil municipal ainsi que des employés municipaux pour l'année 2018 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-02-027

Changement des numéros civiques des résidences situées sur le 4^e rang

ATTENDU qu'il y a désordre des numéros civiques attribués aux immeubles situés sur le 4^e rang ;

ATTENDU que la municipalité désire que ces numéros concordent avec ceux de la ville d'Acton Vale afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilités publiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE soit attribués les nouvelles adresses ci-après énumérées comme suit :

Anciennes adresses	Nouvelles adresses
172, 4 ^e rang	738, 4^e rang
186, 4 ^e rang	742, 4^e rang
210, 4 ^e rang	780, 4^e rang
240, 4 ^e rang	800, 4^e rang
248, 4 ^e rang	798, 4^e rang
258, 4 ^e rang	796, 4^e rang
290, 4 ^e rang	812, 4^e rang

QUE sur présentation des pièces justificatives, la municipalité rembourse aux citoyens les frais engendrés par cette modification ;

QUE ces modifications soient effectives au 1^{er} mai 2018 et que Postes Canada en soit avisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 18-02-028

Offre de services professionnels d'architecte pour le projet de réfection de la salle communautaire

ATTENDU que la municipalité a besoin de services professionnels d'architecte puisqu'elle projette de rénover la salle communautaire ;

ATTENDU que Mme Caroline Gauthier de la firme Faucher Gauthier architectes inc. a déposé une offre de services professionnels pour le projet en question ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu :

QUE la Municipalité approuve l'offre de services professionnels préparée par Faucher Gauthier architectes inc ;

QUE la dépense soit payée à même le fonds général ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier soit autorisé à être signataire au nom de la municipalité pour tous documents relatif au processus de l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Résolution # 18-02-029

Projet de réfection d'équipements au terrain de baseball, demande de subvention à la MRC d'Acton dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

ATTENDU que le FSPS est un outil de développement pour la MRC d'Acton afin de soutenir les projets de la région, qu'ils soient de portée locale ou régionale ;

ATTENDU que le conseil a l'intention d'utiliser une partie du fonds local afin d'améliorer les services de loisirs offerts à ses citoyens, tel qu'inscrit au budget pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 18-02-030

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE le conseil approuve le dépôt de la demande relative au projet de réfection au terrain de baseball, formulaire de demande de financement joint à la présente résolution ;

QUE le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ou son remplaçant respectif désigné, à être signataire pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi du projet d'adhésion à Réseau Biblio Montérégie

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil.

Désignation des représentants de la Municipalité à l'Association de Soccer Mineur Acton Vale (ASMAV)

Il est proposé par le conseiller Mathieu Desmarais et résolu que la municipalité soit représentée par la coordonnatrice aux loisirs, Mme Lyne St-Onge, afin de siéger sur le conseil d'administration de l'ASMAV et de désigner M. Éloi Champigny et M. Philippe Fortier substitués.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2018 du comité des loisirs

Le conseil prend acte du document rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.

Dépôt du compte-rendu de la journée « Plaisirs d'hiver » organisée par la municipalité le samedi 3 février 2018

Le conseil prend acte du document rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de septembre 2017 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Les documents n'étant pas disponibles, ils seront déposés à une prochaine séance.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt des correspondances du mois de janvier 2018

Opération nez rouge : Remerciements à la municipalité pour sa contribution financière à la campagne 2017.

Le conseil prend acte des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de janvier 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de décembre 2017

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de décembre 2017

Le conseil en prend acte.

Résolution # 18-02-031

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton - Adoption du plan de mise en œuvre

ATTENDU que, conformément à l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) ;

ATTENDU que le projet de SCRSI révisé de la MRC d'Acton, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016 ;

ATTENDU qu'une première version du plan de mise en œuvre a été adoptée par le conseil lors de la séance du 02 mai 2016 ;

ATTENDU que suite à la réception des commentaires du ministère de la Sécurité publique, la MRC a apporté des modifications au projet de SCRSI révisé et au plan de mise en œuvre ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de la nouvelle version du plan de mise en œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Résolution # 18-02-032

Second projet de règlement : Règlement numéro 614-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté, le 12 mai 2003, le règlement de zonage numéro 03-468 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone formée des lots numéros 1 959 555 et 4 924 489 du cadastre du Québec, où seraient autorisés l'usage résidentiel unifamilial et certains usages commerciaux para-agricoles, dont l'entretien de machinerie agricole et de véhicules en tous genres en usage complémentaire à l'habitation dans un ou des bâtiments accessoires existants ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018 et que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 12 février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu d'adopter ce second projet de règlement sans changement, tel que rédigé et faisant partie intégrante de la présente résolution. Une copie de la présente résolution sera transmise à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. Varia

Résolution # 18-02-033

Travaux de rénovation intérieure du bureau municipal

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'engager les dépenses approximatives suivantes dans le cadre du réaménagement de la partie administrative du bureau municipal :

- Construction JMC et fils, estimé au montant de 8 000\$;
- Menuiserie les frères D, estimé au montant de 17 000\$;
- Réjean Gauthier électricien, estimé au montant de 4 000\$;
- Dépenses diverses estimées à 3 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 18-02-034

Ressources-Femmes, campagne de financement

La demande fait l'objet de discussions des membres du conseil. Le maire soumet donc la proposition au vote. Conformément à l'article 164 du Code municipal du Québec, les membres du conseil votant :

*« Pour la somme de 20\$ »
M. Éloi Champigny
M. Mathieu Desmarais
M. Pierre Dufort
M. Philippe Fortier*

*« Pour la somme de 70\$ »
M. Éric Laliberté
Mme Diane Daigneault*

Le résultat est de 4 votes « Pour 20\$ » et de 2 votes « Pour 70\$ ».

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la Municipalité contribue à la campagne de financement par une contribution financière de 20,00\$.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h47 et se termine à 20h53. Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 18-02-035

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier